

U N I V E R S I T E D E M O N C T O N

CONSEIL DES GOUVERNEURS

REUNION DU 12 AVRIL 1980

9H30 SALON DU CHANCELIER EDIFICE TAILLON

CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON

PRESENTS

DR CLAUDE GAUDREAU, PRESIDENT
M. JEAN-CLAUDE ANGERS
M. NAZAIRE ARSENAULT
M. GHISLAIN BLANCHARD
M. GAETAN BOSSE
M. PAUL L. BOURQUE
M. ARMAND BRUN
M, MEDARD COLLETTE
M. JEAN-GUY DESJARDINS
M. LIONEL DEVEAU
MME IRENE GUERETTE
ALDEA LANDRY

PRESENTS

M. ROBERT LANDRY
M. DOCITHE MALLET
M. BRIAN T. NEWBOLD
M. VICTOR RAICHE
M. ARSENE RICHARD
M. GEORGES RIOUX
M. JEAN-GUY RIOUX
SOEUR ANNE-MARIE SAVOIE
M. MARCEL SORMANY
M. YVES CHOUINARD, OBSERVATEUR
M. GILLES LONG, SECRETAIRE ME

ABSENT

M. ARTHUR J. LEBLANC

EXCUSES

DR LEON RICHARD
M. JACQUES ROBICHAUD
MLLE FLORINE THERIAULT, OBSERVATRICE

T A B L E D E S M A T I E R E S

	PAGE
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT	1
2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION	1
3. CORRESPONDANCE	1
4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL CGV-011279	1
5. ETUDE DES PROCES-VERBAUX CEX-190180, CEX-090280, CEX-220380 ET CEX-110480	1
6.. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX	2
7. CONVENTIONS COLLECTIVES	10
8. COMITE DE SELECTION DU RECTEUR	10
9. CONSEIL DES GOUVERNEURS - NOUVEAUX MEMBRES	11
10, PLAN QUINQUENNAL	11
11, BUDGETS 1980-1981	11
12. AUTRES 12.1 ETUDIANTS ETRANGERS	13
13. DATE DE LA PROCHAINE REUNION	14
14, COLLATION DES GRADES	14
15, CLOTURE	14

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT

Le Président appelle l'assemblée à l'ordre et la déclare ouverte. Il souhaite la bienvenue à tous les gouverneurs en particulier, à M. Médard Collette qui participe à sa première réunion du Conseil à titre de recteur par intérim, et à M. Yves Chouinard, observateur.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION

M. le Président demande au secrétaire de faire lecture de l'avis de convocation. Il constate que l'avis a été expédié dans les délais prévus et que le quorum est respecté.

3. CORRESPONDANCE Trois (3) personnes ont motivé leur absence:

Dr Léon Richard
M. Jacques Robichaud Mlle Florine
Thériault.

Lettre de M. Robert Landry donnant sa démission comme membre du Conseil des Gouverneurs. Il demande que son successeur puisse assister comme observateur. M. le Président n'a pas acquiescé à cette demande. Le secrétaire signale que M. Landry sera remplacé par M. Gérard Lavallée.

4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL CGV-011279

Corrections

page 10, ajouter "Avis de Motion" à "Article 9",

page 12, #10, 9e ligne, changer "Comité" par "Président",

page 8, 10e paragraphe, M. Arsène Richard ... remplacer "ne s'opposent pas" par "ne sont pas hostiles au fusionnement des départements".

RESOLUTION 01-CGV-120480

Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Armand Brun.

"Que le procès-verbal CGV-011279 soit adopté tel qu'amendé, excluant les questions à être étudiées au cours de la présente réunion".

Vote	unanimous	ADOPTED.
------	-----------	----------

5. ETUDE DES PROCES-VERBAUX CEX-190180, CEX-090280, CEX-220380 ET CEX-110480

RESOLUTION 02-CGV-120480

Il est proposé par Anne-Marie Savoie appuyée par Aldéa Landry

"Que le Conseil des Gouverneurs reçoivent les quatre procès-verbaux ci-haut mentionnés".

Vote	unanimous	ADOPTED .
------	-----------	-----------

6. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX 6.1 CGV-011279

6.1.1 Avis de motion A et B page 10

- A- "Réunion annuelle" du Conseil des Gouverneurs.
- B- Mandat des officiers de l'Université.

RESOLUTION 03-CGV-120480

Il est proposé par Médard Collette appuyé par Marcel Sormany

"Que les deux avis de motion déposés lors de la réunion CGV-011279 soit retirés".

Vote unanime ADOPTE.

Des versions corrigées seront soumises au cours de la présente réunion.

6.1.2 Avis de motion: Article 52-M

RESOLUTION 04-CGV-120480

Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Irène Guérette

"Qu'il soit modifié pour se lire comme suit: "le doyen maintient des liens et des échanges avec le Directeur des Services pédagogiques des autres centres universitaires. Il les consulte sur toute proposition concernant les changements aux programmes quand ces changements affectent leur centre."

Vote unanime ADOPTE. Article

47 - C

Proposition

Il est proposé par Médard Collette appuyé par Brian T. Newbold Que cet article soit modifié de la façon suivante:

De recommander au besoin au doyen les règlements pour la régie interne de la faculté, lesquels règlements doivent être conformes aux règlements généraux de l'Université et doivent être soumis par le doyen à l'approbation des autorités compétentes de l'Université.

Après discussion, le proposeur et le secondé décident de retirer leur proposition.

Les membres décident que cet avis de motion soit réétudié au niveau du Comité exécutif qui soumettra sa recommandation pour approbation au Conseil des Gouverneurs.

6.2 CEX-190180

6.2.1 Cotisation étudiante: CUSLM Proposition

Il est proposé par Georges Rioux appuyé par Robert Landry

"Qu'au CUSLM, la cotisation étudiante de l'Association générale des étudiants soit perçue dès l'automne 80 à la source, i.e. par les services administratifs".

Amendement

Il est proposé par Jean Claude Angers appuyé par Armand Brun

"à la condition que la majorité des membres de l'AGECUSLM se prononcent de façon démocratique en faveur de cette mesure et communiquent ses résultats au Conseil des Gouverneurs"

Les proposeurs et les secondeurs de la proposition principale et de l'amendement décident de retirer leurs propositions, les membres étant d'avis qu'il s'agit là d'une question de régie interne à être réglée entre les personnes concernées du CUSLM.

6.3 CEX-090280

6.3.1 page 6, article 8.2. Mot "académique"

M. Newbold suggère que le secrétaire général se penche sur cette question, quitte à revenir à la prochaine réunion du Comité exécutif avec soit des recommandations ou des suggestions dans ce sens.

6.3.2 Avis de motion

a) Article 10(a)

Les officiers de l'Université pour la durée de leur mandat, soit cinq ans dans le cas du chancelier, du recteur et des recteurs adjoints, et les autres membres pour un terme de trois (3) ans renouvelable; ces derniers mandats se terminent le 30 juin. Il ne peut y avoir de substitution d'un membre au Conseil des Gouverneurs ou au Comité exécutif.

b) Article 13 A- "Réunion annuelle" du Conseil des Gouverneurs

"Une des trois assemblées se tient généralement au mois d'août. Le Conseil y reçoit le rapport du vérificateur, nomme le vérificateur, procède aux élections, élit son président et dispose ensuite des affaires courantes". La durée du mandat du président du Conseil est de 3 ans, renouvelable une fois.

c) Article 18(c)

Le projet de budgets et la recommandation du Comité du budget sont soumis au Comité de finances du Conseil des Gouverneurs; le Comité de finances se compose du Recteur et d'au plus trois (3) membres du Comité exécutif extérieur à l'Université, et nommés par le Conseil des Gouverneurs.

d) Article 32

Le vice-recteur à l'enseignement répond directement au recteur adjoint de Moncton, et, en cas d'absence ou d'incapacité de ce dernier, exerce en son nom les fonctions énumérées à l'article 29. De façon générale, le vice-recteur à l'enseignement est responsable de l'administration, de la coordination et du développement académiques du Centre universitaire de Moncton. En particulier, dans ce Centre: etc.

e) Article 37

Le texte modifié, Article 37, se lirait comme suit:

"Art. 37: Elections et durée du mandat. --- Les membres du Sénat académique ont un mandat de deux ans; les mandats se terminent le 30 juin. Les élections se font pendant l'année académique, selon les procédures adoptées par le Conseil des Gouverneurs. Il ne peut y avoir de substitutor d'un membre au Sénat académique, ou à l'exécutif de cet organisme (Conseil académique)."

Cessent de faire partie du Sénat académique:

- = les membres dont le Sénat académique constate par résolution la révocation par le groupe qui les a élus au cours d'une assemblée du groupe et à la suite d'une résolution appuyée par la majorité des membres du groupe;
- les membres du Sénat académique qui perdent la fonction leur donnant droit de siéger au Sénat;
- les membres dont la démission, présentée par écrit au secrétaire général, est acceptée par le Sénat académique;
- les membres dont le Sénat académique est informé de la démission par l'organisme qui les a nommés et qui a reçu et accepté cette démission.

Dans le cas des postes pourvus par élection, à moins que l'organisme concerné n'en décide autrement, les successeurs des personnes cessant d'être membre du Sénat pour les raisons énumérées ci-dessus sont élus pour la durée non écoulée du mandat de leur prédécesseur.

f) Article (à déterminer) Mandat des officiers de l'Université

Recteur	5 ans, renouvelable une fois
Recteur adjoint	5 ans, renouvelable une fois
Vice-recteur à l'enseignement	5 ans, renouvelable une fois
Services pédagogiques	5 ans, renouvelable une fois
Vice-recteur à l'administration	pas de terme
Directeur des Services administratifs	pas de terme
Directeur de l'Education permanente	pas de terme
Secrétaire général	pas de terme.

g) Article 43(2)

Le Comité supérieur des admissions. Chaque centre universitaire est doté d'un comité supérieur des admissions qui a l'autorité finale sur l'admission de nouveaux étudiants et la réadmission des anciens.

Il se compose des personnes suivantes:

- Le secrétaire général ou son représentant en qualité de président:.
Le vice-recteur à l'enseignement ou le directeur des services pédagogiques, selon le cas.
- Le responsable des admissions du centre.
Le directeur: du département de la Vie étudiante du centre.
- *- Un doyen ou chef de secteur nommé par le Sénat.
- * - Un étudiant nommé par l'Association des étudiants du centre universitaire.
- *- Un professeur nommé par l'Association des professeurs.

Advenant qu'un membre d'office du Comité supérieur des admissions ait été impliqué directement dans le grief à l'étude ou se trouve en conflit d'intérêt pour une autre raison, il appartient au recteur adjoint du Centre visé de lui désigner un remplaçant; s'il s'agit d'un membre nommé par le Sénat, l'Association des professeurs ou la Fédération des étudiants, l'organisme concerné désigne le remplaçant.

(*) Que le président de l'organisme concerné voit à la nomination d'un substitut._

h) Article 43(6)

Chaque Centre universitaire est doté d'un comité d'appel qui examine les griefs des étudiants qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estiment avoir été traités injustement et lésés dans leurs droits sur le plan académique.

Il se compose pour le Centre universitaire de Moncton des personnes suivantes:

- Le secrétaire général ou son délégué en qualité de président.
- Le vice-recteur à l'enseignement.
- Le registraire comme secrétaire.
- Le directeur du département de la Vie étudiante.
- *- Un doyen nommé par le Sénat académique.
- *- Un professeur nommé par l'Association des professeurs.
- *- Deux étudiants nommés par la Fédération des étudiants.

Pour les Centres universitaires de Shippagan et Saint-Louis-Maillet, la composition du comité est la même (mutatis mutandis).

Advenant qu'un membre d'office du comité d'appel ait été impliqué directement dans le grief à l'étude ou se trouve en conflit d'intérêt pour une autre raison, il appartient au recteur adjoint du Centre visé de lui désigner un remplaçant; s'il s'agit d'un membre nommé par le Sénat, l'Association des professeurs ou la Fédération des étudiants, l'organisme concerné désigne le remplaçant.

(*) Que le président de l'organisme concerné voit à la nomination d'un substitut.

6.4 CEX-220380

Rien de spécial à signaler.

6.5 CEX-110480

6.5.1 page 2, article 7.1.1 Résolution 03-CEX-110480

"Que le vice-recteur à l'enseignement porte désormais le titre de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche".

Proposition

Il est proposé par Médard Collette appuyé par Brian T. Newbold "Que cette résolution soit adoptée".

Cette proposition est irrecevable parce qu'elle entre en contradiction avec la charte. Il est suggéré de ne pas demander un amendement à la charte pour cette seule question, mais plutôt de procéder lorsque nous aurons un certain nombre d'amendements à proposer.

6.5.2 page 2, article 7.1.2 Faculté des études supérieures
et de la recherche Résolution 04-CEX-110480

"Que cette appellation soit déléguée pour étude au Comité conjoint".

RESOLUTION 05-CGV-120480

Il est proposé par Médard Collette appuyé par Victor Raïche "Que cette résolution soit adoptée".

Vote unanime ADOPTE. 6.5.3

page 3, article 7.2.1 Nouveaux programmes

- B.Sc. - spécialisation en biochimie
- Baccalauréat en informatique appliquée
- Programme de transfert devant permettre aux
avocats détenteurs, d'un diplôme de droit civil d'une université
canadienne d'obtenir le baccalauréat en Commun Law
- Certificat en administration du personnel
- B.A. général (Education permanente)

RESOLUTION 06-CGV-120480

Il est proposé par Médard Collette appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que ces cinq (5) nouveaux programmes soient adoptés par 1e Conseil des Gouverneurs".

Vote unanime ADOPTE.

Les programmes qui ne sont pas recommandés sont mis en suspens.

6.5.4 page 3, article 7.2.2.

RESOLUTION 07-CGV-120480

Il est proposé par Médard Collette appuyé par Aldéa Landry

"Qu'à l'intérieur d'une faculté/école, la création d'un nouveau cours doit entraîner l'abolition d'un cours existant".

En faveur 14 Contre 5 Abst. 0 ADOPTE.

Amendement

Il est proposé par Arsène Richard appuyé par Gaétan Bossé

"Qu'au lieu d'avoir l'abolition à l'intérieur d'une faculté/ école, que lorsqu'il s'agit d'un nouveau programme, que l'abolition se passe dans la même discipline que le nouveau".

Vote sur l'amendement:

En fateur 3 Contre 15 Abst. 1 REJETE.

6.5.5 Cas Jules Léger Résolution 05-CEX-110480

"Que le document en date du 8 avril 1980 et déjà signé
par l'ABPUM soit contresigné par le Conseil des Gouverneurs".

M. Collette fait lecture du document daté du 8 avril 1980

et déjà signé par l'ABPUM. On propose au Conseil d'entériner ce document.

Le Président du Conseil des Gouverneurs explique pourquoi le Comité exécutif recommande de signer ce document: on réglerait avec l'ABPUM. Il ne nie pas que le Comité exécutif ait pu avoir certaines faiblesses dans le traitement de ce cas-là. A la lumière des arguments soulevés par les membres, il se demande si l'on ne devrait pas procéder autrement.

Au consensus, il est décidé de déléguer cette question au Comité exécutif qui la soumettra au conseiller juridique de l'Université de Moncton.

6.5.6 page 3, article 8.1 Nominations

Doyens: (mandat de 5 ans en vigueur à partir du 1er juillet 1980)
Doyen de la Faculté des arts

- Georges François Doyen de

l'Ecole de droit

- Michel Bastarache Doyen de la Faculté des sciences et de génie

- Francis Weil

Doyen des études supérieures et de la recherche
- Clarence Jeffrey

RESOLUTION 08-CGV-120480

Il est proposé par Arsène Richard appuyé par Brian T. Newbold "Que ces nominations soient adoptées".

Vote unanime ADOPTE.

6.5.7 page 4, article 8.2 Directeurs de département
Faculté des sciences sociales:

NOM	DEPARTEMENT
John Tivendell	Psychologie
Gilles Bouchard	Science politique
Alice Breau	Service social

Faculté des arts:

Frédéric Grogner	Traduction et langues
Chung Chi Wen	Histoire/géographie

09-CGV-120480 RESOLUTION

Il est proposé par Médard Collette appuyé par Arsène Richard "Que ces nominations soient adoptées".

Vote unanime ADOPTE.

6.5.8 page 4, article 8.3.1 Permanence d'emploi à partir du 1er juillet 1980

NOM	FACULTE/ECOLE
Charles Boudreau	Sciences et génie
John Robinson	Sciences et génie
Truong Vo-Van	Sciences et génie
Bernard de Dormale	Sciences et génie
Jacques Crépault	Sciences sociales
Pierre Trépanier	Arts
Daniel Deveau	Arts
Normand Gionet	Sciences de l'éducation
Simon Robichaud	Sciences de l'éducation

RESOLUTION 10-CGV-120480

Il est proposé par Médard Collette appuyé par Brian T. Newbold

"Que la permanence d'emploi soit accordée aux personnes mentionnées ci-haut à partir du 1er juillet 1980".

Vote unanime ADOPTE.

6.5.9 Cas Louis Fournier

a) M. Newbold fait lecture de la sentence du tribunal d'arbitrage en date du 19 décembre 1979.

b) Le Comité paritaire concerné a transmis le 11 avril 1980, lors de la réunion du Comité exécutif, sa décision recommandant la permanence de M. Louis Fournier.

c) M. Louis Fournier a, d'après les renseignements fournis, entamé des procédures judiciaires.

Compte tenu des éléments cités en a-b-c et aussi du retard dans la transmission de la recommandation du Comité paritaire, les membres du Conseil ne se sentent pas en mesure de trancher le litige séance tenante.

Au consensus, le Conseil des Gouverneurs recommande au Comité exécutif de considérer et d'étudier sérieusement le "cas Louis Fournier" à sa prochaine réunion.

M. Arsène Richard, ayant des réserves sur cette façon de faire, se désiste de la recommandation du Conseil des Gouverneurs.

6.5.10 page 4, article 8.3.2 Promotions au rang de professeur adjoint (à partir du 1er juillet 1980)

RESOLUTION 11-CGV-120480

Il est proposé par Médard Collette appuyé par Brian T. Newbold

"Que le rang de professeur adjoint soit accordé aux personnes suivantes à partir du 1er juillet 1980:

NOM	FACULTE/ECOLE
Martine Wybouw	Sciences et génie
Donald Violette	Sciences et génie
Clarence Poirier	Arts
Régina Robichaud	Sciences domestiques
Marcel Cormier	Administration
Christine LeBlanc	Sciences de l'éducation

Vote unanime ADOPTE.

6.5.11 Page 4, article 8.3.3 Promotions au rang de professeur agrégé (à partir du 1er juillet 1980)

RESOLUTION 12-CGV-120480

Il est proposé par Médard Collette appuyé par Brian T. Newbold

"Que 1e rang de professeur agrégé soit accordé aux personnes suivantes à partir du 1er juillet 1980:

NOM	FACULTE/ECOLE
Alphonse Caissie	Sciences de l'éducation
Simone Devinante	Sciences de l'éducation
Louis Lapierre	Sciences et génie
Laurent Bertin Trottier	Sciences et génie
George Wybouw	Administration
Francis Coutellier	Arts
Lorraine Bourque (*)	Sciences de l'éducation".

(*) à condition que son doctorat soit complété au plus tard le 30 juin 1980.

Vote unanimous ADOPTED.

6.5.12 Page 4, article 8.4, Congés de professeurs

RESOLUTION 13-CGV-120480

Il est proposé par Médard Collette appuyé par Brian T. Newbold

"Que 1e Conseil des Gouverneurs approuve les congés d'études aux personnes suivantes:

Germaine Preston Congé sans rémunération du
1er juillet 1980 au 30 juin 1981

[illegible]

Vote unanimous ADOPTED.

6.5.13 page 5, article 9 Prochain vice-recteur à l'enseignement

Au deuxième paragraphe, il faut ajouter: "Le recteur adjoint du Centre universitaire de Moncton recommande M. Léonard LeBlanc".

RESOLUTION 14-CGV-120480

Il est proposé par Médard Collette appuyé par Armand Brun

"Que le Comité exécutif soit autorisé à nommer un Vice-recteur à l'enseignement pour un mandat d'un an".

En faveur 16 Contre 0 Abst. 2 ADOPTE.

6.5.14 page 5, article 10, CUS - recteur adjoint

RESOLUTION 15-CGV-120480

Il est proposé par Médard Collette appuyé par Aldéa Landry

"Que M. Jean-Guy Rioux soit nommé recteur adjoint du Centre universitaire de Shippagan pour un mandat de cinq (5) ans à compter du 1er juillet 1980".

Vote unanimous ADOPTED.

Il est à noter que les modalités d'embauche restent à préciser.

CGV-120480

6.5.15 page 5, article 13 CUS: première année des programmes d'études

RESOLUTION 16-CGV-120480

Il est proposé par Médard Collette appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que le Centre universitaire de Shippagan offre la première année en économie, psychologie, science politique, sociologie, service social et la première année du B.A. libre."

Vote	unanimous	ADOPTED.
------	-----------	----------

6.5.16 page 5, article 14 Boursiers du Conseil des Gouverneurs

M. Lionel Deveau se demande s'il ne serait pas possible d'accorder de telles bourses à des finissants des écoles secondaires francophones de la Nouvelle-Ecosse. On demande au Comité exécutif de se pencher sur cette question.

6.5.17

RESOLUTION 17-CGV-120480

Il est proposé par Brian T. Newbold appuyé par Jean-Guy Desjardins

"Que les procès-verbaux CEX-190180, CEX-090280, CEX-220380 et CEX-110480 soient adoptés sauf pour les questions qui seront discutées par après et à l'exception des conventions collectives, etc..."

Vote	unanimous	ADOPTED.
------	-----------	----------

7. CONVENTIONS COLLECTIVES

7.1 CUSLM

M. Gaétan Bossé explique la convention collective du CUSLM et les problèmes causés par le retrait de l'Annexe "C".

RESOLUTION 18-CGV-120480

Après discussion, il est proposé par Jean-Claude Angers appuyé par Paul L. Bourque

"Que l'on demande un avis légal sur cette question de l'Annexe "C" et qu'on laisse au Comité exécutif le soin de régler cette affaire".

Vote unanime ADOPTÉ.

7.2 CUS

RESOLUTION 19-CGV-120480

Il est proposé par Médard Collette appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que le Conseil des Gouverneurs adopte la convention collective du Centre universitaire de Shippagan".

Vote unanime ADOPTÉ.

8. COMITE DE SELECTION DU RECTEUR

Monsieur le président fait le point. Le dernier candidat en lice s'est désisté cette semaine.

Composition du comité:

RESOLUTION 20-CGV-120480

Il est proposé par Médard Collette appuyé par Aldéa Landry "Que M. Armand Brun remplace M. Léopold Belliveau".

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 21-CGV-120480

Il est proposé par Paul L. Bourque appuyé par Docithé Mallet "Que M. Arsène Richard remplace M. Fernand Arsenault".

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 22-CGV-120480

Il est proposé par Jean-Guy Rioux appuyé par Aldéa Landry
"Que M. Ghislain Blanchard soit nommé au Comité de sélection du recteur remplaçant Léopold Mallet".

Vote unanime ADOPTE.

9. CONSEIL DES GOUVERNEURS: NOUVEAUX MEMBRES

Les nouveaux membres du Conseil des Gouverneurs seront nommés à la réunion du mois d'août. Il s'agit ici des mandats qui arrivent à échéance.

RESOLUTION 23-CGV-120480

Il est proposé par Armand Brun appuyé par Jean-Guy Desjardins

"Que le Comité exécutif soit mandaté pour régler cette question de l'échéance des mandats au Conseil des Gouverneurs".

Vote unanime ADOPTE.

10. PLAN QUINQUENNAL

RESOLUTION 24-CGV-120480

Il est proposé par Médard Collette appuyé par Marcel Sormany

"Que l'on adopte les documents soumis afin de continuer le travail déjà commencé; que le Comité conjoint s'occupe de compléter le travail".

Vote unanime ADOPTE.

11. BUDGETS 1980-1981

11.1 Adoption des budgets

RESOLUTION 25-CGV-120480

Il est proposé par Médard Collette appuyé par Lionel Deveau

"Que le Conseil des Gouverneurs adopte ces quatre budgets tels que présentés (CUM, CUS, CUSLM et Télé-Acadie).

En faveur 15 Contre 3 Abst. 0 ADOPTE.

11.2 Augmentation des droits de scolarité, de pension, de logement
RESOLUTION 26-CGV-120480

Il est proposé par Médard Collette appuyé par Paul L. Bourque
"Que le Conseil des Gouverneurs adopte l'augmentation des frais (document # 8)
telle que présentée ci-dessous".

<u>Université de Moncton</u>				
<u>Augmentation des frais</u>				
<u>Budget 1980-81</u>				
	<u>Augmentation</u>	<u>Moncton</u>	<u>Edmundston</u>	<u>Shippagan</u>
<u>FRAIS DE SCOLARITE</u>				
1 - <u>Etudiants à plein temps</u>				
1980-81 - suggéré		\$ 750	\$ 745	\$ 675
1979-80		700	695	625
Augmentation	+ 50	\$50 -7.1%	\$50 - 7.2%	\$50 - 8.0%
Etudiants étrangers-supplément		750	750	750
1 - <u>Etudiants à temps partiel</u>				
1er cycle		\$ 81	\$ 81	\$ 81
2 ^e cycle-sur campus	+ \$19	100		
-hors campus	+ \$69	150		
<u>RESIDENCES ET CAFETERIA</u>				
Résidences et cafétéria (CUM)				
- 7 jours	+ 100	1,350 à 1,450		
- 5 jours	+ 100	1,300 à 1,400		
Résidence - St-Louis (CUSLM)				
1979-80			538 - 592	
1980-81	+ 50		588 - 642	
Résidence hors-campus (CUM)				
1979-80		525 à 625		
1980-81	+ 25	550 à 650		
Résidence et cafétéria (CUS)				
1979-80				\$1,184
1980-81	+ 100			\$1,284

Vote par scrutin secret:.

Pour 14 Contre 5 Abst. 0 ADOPTÉ.

MM Robert Landry, Georges Rioux et Ghislain Blanchard présentent un document au nom des étudiants.

A noter: Interventions de MM Rioux & Blanchard.

Selon M. Jean-Guy Rioux, il est malheureux que les étudiants n'aient pas présenté un tel document au Comité spécial de la CESPM avant Noël.

M. Newbold soutient qu'il faudrait que la CESPМ reconnaisse le caractère spécial et unique de l'Université de Moncton.

Selon le président du Conseil des Gouverneurs, deux constatations se dégagent :

- a) Etudiants: leur système de prêt-bourses est inadéquat.
- b) Université: La CESPM devrait reconnaître, comme la CESNB dans le temps, le caractère spécial et unique de l'Université de Moncton et subventionner en conséquence.

RESOLUTION 27-CGV-120480

Il est proposé par Arsène Richard appuyé par Jean-Guy Rioux "Qu'un Comité au niveau du Conseil des gouverneurs, composé de professeurs, d'étudiants et d'administrateurs, chargé d'étudier la situation financière des étudiants soit mis sur pied". Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 28-CGV-120480

Il est proposé par Médard Collette appuyé par Jean-Guy Rioux "Que le mémoire soumis par les étudiants soit reçu par le Conseil des Gouverneurs".

Vote unanimous

ADOPTÉ.

Plusieurs membres soulignent la qualité du travail présenté par les étudiants. Un membre souligne le travail accompli par M. Jean Cadieux au chapitre de l'aide aux étudiants.

12. AUTRES

12.1 Etudiants étrangers

Proposition

Il est proposé par Robert Landry que les étudiants étrangers bénéficient des mêmes modalités de paiement que les autres étudiants de l'Université de Moncton.

La proposition est irrecevable selon le président.

Le Comité tripartite formé ci-devant se penchera également sur la question des frais de scolarité des étudiants étrangers.

CGV-120480

13. DATE DE LA PROCHAINE REUNION

Le 23 août 1980 à 9h30.

14. COLLATION DES GRADES

Elles auront lieu les 9, 10 et 11 mai 1980.

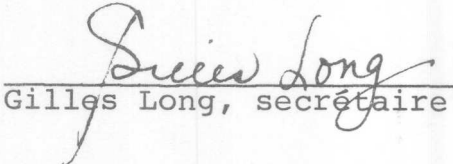
9 - Shippagan
10 - Moncton
11 - Edmundston

Le président remercie les membres du Conseil des Gouverneurs dont le mandat se termine et qui ne seront pas à la prochaine réunion. Il les félicite de leur travail et de leur assiduité aux réunions.

15. CLOTURE

La séance est levée à 18h05.

Claude Gaudreau, président



Gilles Long, secrétaire